



Genève, le 23 septembre 2026

Le Conseil d'Etat

3785-2026

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Monsieur Guy Parmelin
Président de la Confédération

Par courriel : abps@seco.admin.ch

Concerne : projet de révision partielle de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)

Monsieur le Président,

Votre courrier du 5 juin 2026 relatif à la consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro) nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

En réponse à cette consultation, nous vous informons que notre Conseil soutient le principe de cette révision. En effet, celle-ci permettra d'adapter le cadre légal actuellement en vigueur à l'évolution du commerce en ligne et de maintenir une réglementation compatible avec celle de l'Union européenne. Ces adaptations répondent à des objectifs de sécurité des produits, de concurrence équitable et de maintien de conditions favorables aux échanges économiques avec le principal partenaire commercial de la Suisse.

En complément, nous estimons toutefois important de veiller à éviter l'introduction d'exigences allant au-delà du cadre européen, conformément à l'objectif d'éviter un « Swiss Finish » relevé dans le rapport explicatif. Une attention particulière devrait également être portée à la proportionnalité et à la prévisibilité des sanctions administratives prévues, ainsi qu'à la transparence du calcul et de l'utilisation de la taxe de surveillance.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :



Patrick Ferraris

La présidente :



Anne Hiltbold